



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/5464
31 juillet 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-huitième session

NOMINATIONS AUX POSTES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Note du Secrétaire général

1. Le règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose :

"Article 156

"L'Assemblée générale nomme un Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (désigné ci-après par l'expression 'Comité consultatif') comprenant douze membres dont trois au moins sont des experts financiers réputés.

"Article 157

"Les membres du Comité consultatif, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large répartition géographique des sièges et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels. La durée de leurs fonctions est de trois années, correspondant à trois exercices financiers tels que les définit le règlement relatif à la gestion des finances de l'Organisation. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. Les trois experts financiers ne doivent pas se retirer en même temps. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité consultatif lors de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si une vacance se produit, au cours de la session suivante."

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

M. Thanassis Aghnidès (Grèce);
M. Mohamed Abdel Maged Ahmed (Soudan);
M. Albert F. Bender (Etats-Unis d'Amérique);
M. André Ganem (France);
M. Alfonso Grez (Chili);
M. James Gibson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

M. Ismat T. Kittani (Irak);
M. Raúl A. Quijano (Argentine);
M. E. Olu Sanu (Nigéria);
M. Dragos Serbanescu (Roumanie);
M. Agha Shahi (Pakistan);

M. Alexeï F. Sokirkine (Union des Républiques socialistes soviétiques).

3. A sa quizième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 1548 (XV) du 18 décembre 1960, a nommé membres du Comité consultatif pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1961 : M. Thanassis Aghnidès, M. Raúl A. Quijano et M. Alexeï F. Sokirkine; à sa seizième session, par sa résolution 1688 (XVI) du 18 décembre 1961, elle a nommé M. Albert F. Bender membre du Comité consultatif pour deux ans à compter du 1er janvier 1962.

4. Le mandat de MM. Aghnidès, Bender, Quijano et Sokirkine expirant le 31 décembre 1963, l'Assemblée générale sera appelée, à sa dix-huitième session, à nommer quatre membres du Comité consultatif pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1964.

5. Lors des sessions précédentes, la Cinquième Commission, après un vote au scrutin secret, présentait à l'Assemblée générale un projet de résolution où elle indiquait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Le Secrétaire général propose de suivre une procédure analogue à la dix-huitième session.
